

question à ses lecteurs : " N'y aurait-il pas lieu d'exiger de ceux qui ont l'intention d'ouvrir un magasin d'épicerie un certificat d'aptitudes à la profession après examen ? "

La plupart de ceux qui ont répondu à la question, tout en reconnaissant que la liberté du commerce et la constitution s'opposent à semblable mesure, avouent que l'idée est excellente en soi et que, si elle pouvait passer dans la pratique, le commerce d'épicerie ne pourrait qu'en bénéficier.

L'INTERET ET LES CAPITAUX

Les banques ont décidé de ne plus payer que trois pour cent d'intérêt sur les dépôts qui leur sont confiés. La difficulté qu'elles éprouvent à placer les capitaux de l'épargne du public les ont obligées à prendre cette mesure qui sera mal goûtée, la chose est certaine, des déposants et surtout des petits déposants.

Le gouvernement a lui-même donné le signal de l'abaissement du taux de l'intérêt en réduisant à trois pour cent celui payé aux déposants des caisses d'épargne postales. Nous avons vu qu'on lui reprochait cette décision et qu'on plaignait fort l'ouvrier qui ayant amassé quelques économies, les avait placées dans les caisses de l'Etat. Il nous semble que l'Etat, qui peut emprunter facilement à trois pour cent toutes les sommes dont il a besoin, aurait d'autant plus tort de payer un taux d'intérêt plus élevé aux déposants des caisses d'épargne qu'il n'a pas, comme les banques, la faculté de faire produire les dépôts qui lui sont confiés.

L'Etat offre des garanties plus sérieuses que les banques les plus solides pour le placement des capitaux ; il n'a donc pas de motif de payer plus cher le loyer de l'argent que les banques elles-mêmes.

Nous avons depuis longtemps déjà signalé l'énorme montant toujours croissant des dépôts du public dans les banques. Cette pléthore d'argent devient pour elles une menace ; elles ne savent plus que faire ; leurs placements se font à des taux très bas ; le moment arrive où elles trouveront des difficultés presque insurmontables à placer les fonds qu'elles détiennent ; déjà même elles se voient dans la nécessité de conserver dans leurs coffres de très grosses sommes qui restent improductives.

Au 31 juillet, les dépôts dans les banques incorporées dépassaient le chiffre de \$205,000,000. Partie de

cet argent pour trouver un emploi plus ou moins rémunérateur a dû s'expatrier dans les banques anglaises et américaines et malgré tous les efforts que font nos institutions financières pour ne pas conserver par devers elles des fonds improductifs ; elles avaient à la même date du 31 juillet, plus de \$25,000,000 dans leurs coffres tant en espèces qu'en billets fédéraux. Cette somme paraîtra d'autant plus considérable quand on saura que nos banques incorporées n'ont qu'une circulation de \$32,000,000 quand elles pourraient émettre leurs propres billets jusqu'à concurrence de leur capital versé, soit \$62,000,000 environ.

Dans ces conditions, les banques ne pouvaient pas prendre, dans l'intérêt même de leurs actionnaires et de leurs clients, une mesure plus conservatrice que de diminuer le taux de l'intérêt servi aux déposants.

Evidemment, pour le petit rentier, c'est une grosse perte que de voir diminuer son revenu d'un septième ; cependant l'Etat et les banques malgré tout l'intérêt qu'ils peuvent avoir à maintenir l'aisance dans toutes les classes de la société ne sont pas tenus à payer plus cher le loyer de l'argent qu'ils ne le peuvent en raison des circonstances.

Ici encore, nous constatons l'influence de la loi de l'offre et de la demande.

Les capitaux abondent et leur emploi est restreint ; on les offre quand ils ne sont pas demandés ; il n'est donc pas surprenant que le taux de l'intérêt de l'argent tende à diminuer.

Nous doutons même que la baisse du taux de l'intérêt des dépôts fasse diminuer ces derniers bien sensiblement, ce que d'ailleurs désirent les banques.

Nos exportations s'accroissent sensiblement plus considérables d'année en année tandis que nos importations restent à peu près stationnaires ; il s'ensuit que nous recevons plus d'argent que nous n'avons à en déboursier. D'autre part, les prix des marchandises que nous exportons sont actuellement plus rémunérateurs que dans ces dernières années. Il y a donc certitude que les capitaux vont être plus abondants encore.

Ces capitaux, nous le savons déjà, trouvent difficilement de l'emploi. Il reste peu de place pour eux dans l'industrie et le commerce du pays parce que ce pays est trop peu peuplé et pour son étendue et pour sa production et pour sa richesse.

Tant qu'il en sera ainsi, les ban-

ques regorgeront d'argent provenant de dépôts et ne pourront pas payer aux déposants un intérêt aussi élevé que le désiraient les rentiers petits ou gros.

TRAITEMENT DES PEAUX DE BOUCHERIE ANGLAISES

LE LAVAGE—SON UTILITE AVANT LA MISE EN CHAUX

Bien des tanneurs, pour économiser de la main-d'œuvre, soit qu'ils n'aient pas de fosse à trempe, soit pensant qu'ils n'en ont pas besoin, négligent de laver leurs peaux fraîches dans de l'eau claire, et après l'enlèvement des chairs et des cornes, ils le mettent à la chaux telles qu'elles sont arrivées de la gare ou du marché.

Les peaux fraîches sont souillées de sang, couvertes de bouse de vache et d'ordures de toutes sortes. Celles amenées par le chemin de fer, sont plus exposées encore à s'incorporer toutes les saletés et matières nuisibles pouvant se trouver dans les wagons qui servent à leur transport. Qu'arrive-t-il par ce manque de nettoyage : la quantité de bouse de vache ou autres saletés qui adhèrent au ventre et au croupon pendant les mois d'hiver, est de 5 k. $\frac{1}{2}$ à 6 k. sur chaque peau. Que produit cette saleté introduite dans la chaux en même temps que les peaux ? En agissant comme une purge elle détruit l'action d'une grande quantité de chaux, elle empêche la peau de gonfler comme elle le devrait.

Le sang et autres impuretés qui sont restés sur la peau, produisent ces taches longues, en forme de raie, que l'on voit si souvent sur la fleur, ce qui est surtout désagréable pour les cuirs de couleur claire. De plus, le sang se coagule dans les pores de la peau, et empêche ainsi l'action de la chaux qui a à dissoudre ce sang coagulé, avant de pouvoir agir sur la fibre de la peau ou la racine du poil. C'est une grande perte en hiver, car en cette saison, l'action de la chaux sur la peau est beaucoup plus lente qu'en été, de sorte que les peaux sont plus dures à ébourrer, obligeant l'ouvrier à froisser la fleur dans ses efforts pour l'enlever, entaillant quelquefois la fleur parce que dans ce cas, il doit se servir d'un couteau plus tranchant que d'habitude.

En été, le contraire se produit, les peaux sont rapidement ébourrées, ce qui n'est pas dû à l'action de la chaux seule, mais aussi au sang et aux saletés qui se trouvent sur les